

Abonnements
Ville : 6 mois, 4 fr.
1 an, 7,50.
Nord et Pas-de-Calais
6 mois, 5 fr.
1 an, 9,50.

Le Journal paraît le
Mardi, Jeudi et Samedi de
chaque semaine.

JOURNAL D'ARMENTIÈRES

Revue Politique, Littéraire & Commerciale

Locaux : 1 fr. la ligne
Annonces : 20 c. la ligne.
Réclames : 40 c. id.
Actes de sociétés : 0,15 c.

Les Bureaux du Journal
sont ouverts tous les
jours, le Dimanche excepté,
de 8 heures du
matin à 5 heures du
soir.

Armentières le 31 Décembre 1895.

Le Journal officiel d'hier
pro-mulgue la loi concernant les cais-
ses de retraite, de secours et de
prévoyance fondées au profit des
employés et ouvriers. Cette loi vient
à son heure; elle était de toute né-
cessité. On se souvient, en effet,
que dans diverses entreprises les
sommes appartenant à des caisses
de retraite de cette nature avaient
été englouties dans la débâcle de
patrons ou de sociétés anonymes,
qui se trouvaient avoir « mangé la
grenouille » de leurs ouvriers.

Desormais — et c'est de justice
stricte — en cas de faillite, de li-
quidation judiciaire ou de déconfi-
ture, les retenues prélevées sur les
salaires et les versements effectués
par le patronat jouiront de sûretés
nettement déterminées. Les
bénéficiaires seront admis, de
plein droit, à réclamer la restitu-
tion de toutes les sommes non
utilisées, conformément aux sta-
tuts. La restitution s'étendra éga-
lement aux intérêts convenus. S'il
n'y a pas eu de taux stipulé, on
calculera lesdits intérêts suivant
le tarif de la Caisse nationale
des retraites pour la vieillesse.
D'autre part, la Caisse des dépôts
et consignations est autorisée à re-
cevoir, à titre de dépôt, les som-
mes et valeurs appartenant aux

Voilà une loi, vraiment réforma-
trice et d'équité sociale, qui, sans
léser les droits du patronat, sera
accueillie avec une légitime satis-
faction pour les travailleurs, qu'on
ne pourra plus dépouiller du fruit
de leur épargne.

LA PSEUDOLISTE DES 104

L'INSTRUCTION

Paris, 30 décembre. — M. Mar-
tin, commissaire aux délégations
judiciaires, a fait hier et ce matin
trois perquisitions.

Il s'est rendu chez M. Vitrac-
Desroziers, avenue de Clichy, et chez
M. Pierre Didon, rue Didon.

Il a saisi chez les uns et chez les
autres divers papiers.

Chez M. Pascal il a trouvé des
lettres établissant les conditions
dans lesquelles a été faite la publi-
cation de la « Liste des 104 »
dans la France.

Il a également trouvé dans les
papiers de M. Pierre Denis la
« liste des cent quatre » telle que
la France l'a publiée.

Cette liste avait été autrefois re-
mise à M. Pierre Denis, par M.
Vitrac-Desroziers.

MM. Vitrac-Desroziers, Paul
Pascal, sont convoqués chez le ju-

Le juge se préoccupe moins en-
core des circonstances dans les-
quelles la liste est parvenue à la
France, que de certaines additions
qui ont été faites à cette liste.

Le personnel de la France pré-
tend que ces additions sont l'œuvre
de M. de Colleville, tandis que ce-
lui-ci affirme qu'il n'a jamais con-
nu cette liste et par conséquent
qu'il n'a pu y faire aucune addi-
tion.

Sur ce point spécial une confron-
tation va avoir lieu entre M. de
Colleville et M. Aubey.

La Fuite de M. Vitrac-Desrozier

Paris, 30 décembre. — Il résulte
des interrogatoires et des con-
frontations d'aujourd'hui chez M.
Espinas, juge d'instruction, que M.
de Colleville, rédacteur de la
France, a eu en mains la fameuse
et fantaisiste liste des 104 publiée
par la France, et qu'il n'est pas
resté étranger aux pourparlers qui
précédèrent l'achat de la liste à M.
Vitrac-Desroziers par l'intermédiaire
de M. Paul Pascal.

M. Vitrac-Desroziers n'a pas ré-
pondu aujourd'hui à la convocation
du juge d'instruction. Le bruit
court qu'il est en fuite et qu'un
mandat d'arrêt a été lancé contre
lui.

QUESTION DE SALUBRITÉ

Un marchand de papier, aussi
ir que du charbon et des briques,
vend, à quelques numéros pour
payer une dette pressante, s'abou-
te avec un policier « traité » en
tête de son dîner du soir.

On devine ce qui peut sortir de
cette collaboration. Les deux com-
plices fabriquent une liste, qu'ils
coorent du nom de la liste des
104, et sur laquelle ils inscrivent,
de même, des noms d'hommes
des honorables et des noms de
pouilles avérées.

Le soir, entre cinq et sept heu-
res, sur les boulevards, des came-
lots colportent bruyamment la fa-
meuse liste insérée dans la feuille
du marchand de papier; le public,
toujours badaud et crédule, achète
la sale marchandise et s'aperçoit,
dès la première ligne, qu'il n'a
l'indignement volé.

Mais, vers minuit, le policier
peut dîner et le marchand de pa-
pier payer sa dette pressante, à
moins que, une fois muni de la

recette, ce dernier ne préfère
l'appliquer à une autre destination.
Telle est l'histoire de la fameuse
liste des 104 dont la presse
sérieuse a le tort de s'occuper en
ce moment.

Les auteurs de cette « spéculation
malhonnête » seront traduits devant
les tribunaux. C'est fort bien. Mais
qui demain empêchera d'autres ai-
greffins dans la dèche de tenter la
même aventure et de risquer la
prie ou pour avoir la satisfaction de
nager dans l'opulence pendant au
moins une journée ?

A PROPOS DES 104

Le journal La France a continué
hier la mystification — pour ne
pas dire l'infamie — commencée
depuis trois jours en publiant une
dernière liste de « chéquards »,
liste toute aussi invraisemblable
que les précédentes.

Les pseudo-journalistes qui ont
commis cette mauvaise action en
voulant pour leur argent. Ils
avaient payé 200 francs de préten-
dus documents; la publication
partielle qu'ils en firent souleva
les protestations et les démentis
que tous nos lecteurs connaissent.

D'honnêtes publicistes se se-
raient exprimés, en pareil cas, de
faire amende honorable, auraient
avoué une erreur et jeté au panier
ce qui leur restait à publier. Or
n'en use pas ainsi à la France.

Pourvu qu'on puisse forcer le tira-
ge, annoncer à grand fracas qu'on
dénonce les « vendus » du Parle-
ment, le reste importe peu. L'hon-
neur des gens est chose négli-
geable quand il s'agit de vendre des
numéros.

Cette ignoble campagne de pres-
se n'a pas eu d'autre cause. M. de
Colleville l'a avoué avec une douce
inconscience; le journal périoditait
et il fallait ramener à lui la faveur
du public. A qui s'adressa-t-on
pour avoir l'élément du succès, le
papier sensationnel, comme on dit
en terme du métier ? A un policier
taré, à un ancien agent de la Sûre-
té générale, Vitrac-Desroziers, con-
nu déjà par une brochure de déla-
tation intitulée les Dessous Minis-
triels.

Deux cloches, deux sons

Cela ressort d'un écrit fait hier
soir par le même M. de Colleville.

Voici exactement ce qui s'est
passé, dit-il.

M. Lalou, directeur de la France,
cherchait partout des papiers sen-
sationnels. Plusieurs fois il s'ouvrit
à moi et me pria de lui trouver
quelque chose. Je connaissais l'ex-
istence, pour en avoir entendu
parler quelquefois, d'une liste de
chéquards du Panama, placée en-
tre les mains de l'ancien agent de
la Sûreté, Vitrac-Desroziers, et je
savais aussi que, grâce à M. Paul
Pascal, qui est un de mes amis,
M. Lalou pourrait peut-être avoir
communication de cette liste. Je
le dis au directeur de la France qui
chargea son administrateur, M.
Bonneterre, de se mettre en rap-
port avec M. Pascal et de chercher
à entrer en possession de la liste
des 104.

Contrairement à ce que prétend
M. Paul Paschal, je ne l'ai jamais
assuré qu'il s'agissait simplement
de comparer la liste de M. Vitrac-
Desroziers avec celle que je possé-
dais déjà et de l'acheter, tout en
tenant compte de la situation peu
fortunée du journal la France, et
cela pour une bonne raison, c'est
que je ne me suis pas occupé le
moins du monde de l'achat de
cette liste.

Les négociations ont été enga-
gées par M. Bonneterre qui se
rendit lui-même plusieurs fois à
Neuilly, chez M. Paul Pascal.

Je ne veux citer comme seule
preuve de ce que j'avance, qu'une
lettre saisie au cours d'une perqui-
sition faite chez moi et qui m'était
adressée de Neuilly, par M. Bonne-
terre dans laquelle il m'annon-
çait que l'affaire était arrangée.

Après de nombreux pourparlers,
me disait-il dans cette lettre, je me
suis arrangé avec M. Pascal et j'ai
rendez-vous avec lui au café de
la Poste et du Télégraphe, place Cli-
chy. S'il vous plaît d'y venir, vous
nous y trouverez tous les deux.

Au jour et à l'heure indiqués
dans cette lettre, dont je ne vous
donne que le sens, dit encore M.
de Colleville, je me rendis au café
de la Poste et du Télégraphe. M.
Bonneterre et Pascal s'y trouvaient
tous deux. Devant moi, M. Bonne-
terre, et non moi, remit 200 francs
à M. Pascal qui sortit et revint peu
de temps après en apportant à l'ad-
ministrateur de la France la fameu-
se liste que ce dernier mit sans me
la communiquer, dans sa poche.

A tout cela se borne mon ingé-
rence dans cette affaire, je n'ai joué
qu'un seul rôle, celui d'avoir pré-
senté la liste, sans la connaître,



Par le fait seul du dépôt, les bé-
néficiaires auront sur les sommes
et valeurs dont s'agit un droit de
gage conformément à l'article 2073
du Code civil. Et si, d'aventure,
le versement n'avait pas été effec-
tué en bonne forme, la restitution
sera assurée aux ouvriers, pour l'an-
née échue et l'année courante, par
un privilège qui s'exercera con-
curremment avec celui des salaires
visé par l'article 2101, sur tous les
biens meubles et immeubles de
l'entreprise.

A première vue, dit M. Pierre
Denis, cette liste me parut absolu-
ment folle et j'eus de suite la con-
viction entière qu'elle était apocry-
phe.

M. Espinas a convoqué, en ou-
tre, pour cet après midi, plusieurs
témoins dans l'affaire de la publi-
cation de la liste des 104 », notamment
MM. Aubey, rédacteur en chef de la
France, de Colleville, le directeur
de l'imprimerie de ce journal, et
un ouvrier typographe.

Feuilleton du Journal d'Armentières

LA FILLE DU MATELOT

PAR LA COMTESSE DE BASSANVILLE

» Pendant qu'elle souffrait ainsi, son
père et son oncle qui avaient acheté
un beau domaine dans les environs du
pauvre manoir, vivaient en riches par-
venus et éblouissaient de leur morgue
non seulement la famille de la Preslay,
mais encore a triste Clotilde, qui avait
vainement tenté de les voir pour les
attendrir, car des ordres les plus sé-
vères avaient été donnés pour l'em-
pêcher de pénétrer jusqu'à eux.

» Tu reviendras chez nous pour
toujours ou jamais, lui avait fait signi-
fier son père.

Et elle n'avait que trop compris que
cet arrêt était sans appel.

» Un soir, le vent soufflait avec vio-
lence, la pluie tombait par rafales, fai-
sant gémir sous ses coups les hautes
fenêtres de la salle où, assis devant un
bon feu, deux hommes à la figure basa-

née, à la taille carrée, aux formes athlé-
tiques causaient en présence de plusieurs
bouteilles passées sur une table, les-
quelles, presque toutes vides, mon-
traient que la conversation avait déjà
été longue et animée.

» — Et moi je te dis, fit tout à coup
l'un d'eux en frappant un coup de poing
sur la table, de façon à faire tressaillir
toutes les bouteilles, que tu es un ma-
ladroit, et que si j'étais, comme toi, le
père de ma fille, il y a longtemps qu'elle
serait ici. Je m'adresserais au capi-
taine, quoi ! et j' la ferais entrer de force
avec moi.

» — Et puis après ? fit laconique-
ment l'autre matelot en crachant sur
les tisons, et se versant une autre rasade.

» — Après ! après !... eh bien ! elle
serait ici, et nous ne nous embêterions
plus tous les deux toujours seuls com-
me de vieux rats à fond de cale.

» A peine ces paroles étaient-elles
prononcées, que des pas rapides se fi-
rent entendre, et la porte s'étant brus-
quement ouverte, Clotilde, les vête-
ments trempés de fange, les cheveux
tout ruisselants de pluie, se précipita
aux genoux de son père en s'écriant :
— Me voici !... Secourez-les, et je

suis à vous pour toujours.

» Le matelot, surpris par cette appa-
rition qu'il crut un moment surnaturel-
le, recula d'abord avec stupeur; puis,
reconnaissant sa fille, il la releva, et,
moitié avec tendresse, moitié avec froi-
deur, la fit assise à ses côtés, et lui de-
manda doucement ce qu'elle voulait de
lui.

» Je veux que vous sauviez mes bien-
faitiers, qui sont perdus si vous ne ve-
nez pas à leur aide, dit-elle en laissant
échapper ses sanglots; vous le devez
mon père, non seulement pour moi,
mais surtout pour celle que vous avez
tant aimée, et qui du haut du ciel vous
implore par ma voix.

Et en parlant ainsi, la noble fille éle-
vait sur son père ses beaux yeux ruis-
selants de larmes.

» L'homme du peuple est naturel-
lement bon, et chez lui l'amour paternel
est un des premiers sentiments déve-
loppés par la nature; aussi l'honnête
matelot se sentit vaincu par ce regard
et par cette prière. Et prenant sa fille
entre ses bras, il la serra tendrement
sur son cœur, puis il lui promit de lui
obéir sur toutes choses si elle voulait
s'engager à ne plus jamais les quitter.

» Clotilde promit; alors, après avoir
reçu aussi le pardon et les caresses de
son oncle, elle raconta aux deux mate-
lots comment elle avait été adoptée par
madame de la Preslay; elle dépeignit de
la façon la plus touchante les soins
affectueux de sa bienfaitrice pour sa
mère; elle parla de l'éducation qu'elle
avait reçue, de la tendresse qu'elle a-
vait rencontrée; et elle dit la conduite
légère de M. de la Preslay, la façon
dont toute sa fortune avait été dépro-
mise; elle avoua que, malgré ses pro-
messes de réforme, le baron avait con-
tinué à faire des dettes, enfin que le
jour même les huissiers s'étaient pré-
sentés au manoir pour signifier que si
dans les vingt-quatre heures, une som-
me de 40,000 francs n'était pas payée à
qui de droit, tout serait vendu et les
habitants expulsés.

» Eh bien ! mon père, vous êtes
riche, m'avez-vous dit, donnez cet ar-
gent qui peut le sauver, ce sera ma
dot; et je resterai toujours auprès de
vous sans me marier jamais, dit la gé-
néreuse enfant après avoir achevé son
récit. Et pour donner plus de force à sa
prière, elle passa les bras autour du cou
de son père, et la scella par un doux

baiser.

» Tu feras ce que tu voudras, petite,
dit le bon matelot en laissant glisser
sur ses joues basanées deux grosses
larmes brillantes; mais pourquoi donc
veux-tu rester fille? ajouta-t-il gaiement;
il y a encore des ducs dans la
caisse et des garçons dans le pays.
D'ailleurs, dis-moi, ta dame n'a-t-elle
pas un fils là-bas ?

» A ces paroles, Clotilde d'vint ver-
meille comme une cerise; son père la
regarda en souriant.

» Ah bah ! fit-il. Pais, clignant ses
yeux, il versa un énorme verre de vin,
en présentant un semblable à son frère.
A ta santé ! dit-il, et sois tranquille, pe-
tite, car tout marchera mieux que tu
ne le penses.

» Et les deux matelots burent leur
rasade.

» — Mainte-
nant, embrasse-
nous, sois tran-
quille, retourne
là-bas, et sois
silencieuse com-
me un mousqui-
on; demain, tu
auras de mes
nouvelles; ajou-
te-t-il en embras-
sant de nouveau
son enfant.

» Effectivement, le lendemain, de
très bonne heure, le matelot s'était
présenté à madame de la Preslay, et